

Règlement intérieur de la Fondation Beyeler

Chère visiteuse, cher visiteur

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Fondation Beyeler et vous souhaitons de passer un excellent moment entre nos murs. Les points suivants de notre règlement intérieur sont destinés à rendre votre visite aussi agréable que possible tout en assurant la sécurité des personnes et des œuvres d'art.

1. Veuillez à respecter une distance de sécurité suffisante aux œuvres d'art. Il n'est pas permis de toucher les œuvres d'art. Le musée et les œuvres d'art sont vidéo-surveillés.
2. Pour des raisons de sécurité technique, les bagages, sacs à dos, cartables, valises, etc. doivent être déposés au vestiaire. Les sacs à main d'une dimension égale ou inférieure à un format A4 (env. 20 x 30 cm) peuvent être emportés dans les salles d'exposition. Nous vous prions de bien vouloir les porter devant vous, de manière parfaitement visible.
Nous vous prions de porter vos manteaux et vos vestes contre vous, mais pas sur le bras. Les parapluies doivent être déposés dans les porte-parapluies prévus à cet effet, devant l'entrée du musée. Les cannes sont autorisées dans le musée, à condition que leur pointe soit munie d'un embout protecteur de caoutchouc.
3. Les grands fauteuils roulants électriques ne sont pas appropriés aux locaux d'exposition. Notre personnel tient à votre disposition sur demande un fauteuil roulant plus adapté. Les poussettes de grande taille sont elles aussi inadaptées aux locaux d'exposition. Notre personnel tient à votre disposition sur demande des poussettes cannes.
4. Les enfants en bas âge doivent être tenus par la main dans les espaces d'exposition.
5. Par respect pour les autres visiteurs du musée, nous vous prions de ne pas téléphoner avec des téléphones portables.
6. Il est permis de photographier à des fins privées avec des téléphones portables et des appareils photo numériques compacts. Dans le cas exceptionnel où une œuvre d'art ne peut pas être photographiée, une indication affichée à côté de l'œuvre l'indique. Les flashes et les trépieds, les équipements de photo professionnels et les perches à selfie ne sont pas autorisés.
7. Il n'est permis d'écrire et de dessiner dans le musée qu'au crayon de papier. Veuillez utiliser un support approprié. L'utilisation de stylos à bille, de crayons de papier et de feutres, de pinces, de ciseaux, etc. n'est pas autorisée.
8. Les visites guidées par des tiers ou l'utilisation de documents de visite ne sont pas autorisées dans le musée. Pour réserver des visites guidées de groupe, veuillez vous adresser à notre service de coordination des visites au +41 61 645 97 20 ou par mail à fuehrungen@fondationbeyeler.ch.
9. Il n'est pas permis de toucher ni de monter sur les sculptures extérieures dans le parc du musée. Elles sont placées sous vidéosurveillance.
10. Seuls les chiens d'aveugles sont autorisés dans l'espace du musée.
11. Il est interdit de boire et de manger dans le musée.
12. Il est interdit de fumer dans tout l'espace du musée.

En entrant dans le musée, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement intérieur et des autres directives propres à assurer la sécurité des personnes et des œuvres d'art dans le musée. Le personnel de surveillance est responsable du respect du règlement. Nous vous prions de l'assister dans son travail et de suivre ses directives.

Merci pour votre compréhension.

La direction du musée